

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 AOÛT 2012

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, J-Marc CHAUVIN, Hervé MEDINA, Jacques GAUBERT, Joseph GIUNTA, Martine IMBERT, Cathy MILLET, Matthieu MONIER, J-Marie MORENVAL, Evelyne NEBOUT.

Absents : Anne MARQUIS, Elisabeth GUYOT procuration à J-Marc CHAUVIN, Françoise ALIBERT procuration à Roger AULAGNE, Pascal GIRAUD procuration à Jacques GAUBERT, Gérard GUÉRIN, Patrick LARGUIER procuration à Cathy MILLET, Marc PERROUX, Patricia PICARD-FOSSOYEUX.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR :

CONCERTATION PRÉALABLE DU PROJET DE PROTECTION DE LA VILLE DE BOLLÈNE CONTRE LES CRUES

DÉVIATION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 94

Le Département de la Drôme a soumis à la commune le projet de déviation de la Route Départementale 94 en juillet 2009. A l'époque, la commune avait donné un accord écrit sur ce projet. Pour rappel ce projet comprend le rétablissement des chemins de l'Estagnier et de la Verdière par la création d'une contre allée raccordée au giratoire des RD 94 et RD 117.

Afin de concrétiser ce projet, il faut que le conseil municipal délibère pour valider officiellement le projet du Département.

Le conseil municipal approuve le projet de déviation de la Route Départementale 94 présenté par le Département de la Drôme.

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE ROCHEGUDE

La commune de Rochegude a arrêté par délibération du 19 juin 2012 son projet de révision du PLU. Ce projet est soumis à l'avis de la commune.

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet de révision du PLU de la commune de Rochegude.

CONVENTION DE SERVITUDE PRIVÉE AVEC LA SAUR

La SAUR qui exploite le service public de distribution de l'eau potable sur le territoire de la commune, souhaite installer un concentrateur de télérelève des compteurs.

Cet équipement serait susceptible d'être installé dans les combles de l'ancienne église.

La SAUR propose une convention de servitude privée précisant les modalités d'installation, d'utilisation et d'entretien de cet équipement.

Il est prévu que la SAUR prenne en charge l'intégralité des interventions nécessaires en respectant les normes techniques et règles de l'art. La commune ne supportera aucune charge concernant cet équipement et devra reconnaître à la SAUR le bénéfice d'une servitude privée.
Accepté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT D'UN POSTE EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Par délibération du 10 septembre 2010, la commune avait créé pour 2 ans un poste en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (C.A.E.) de 20 heures hebdomadaires afin de parer aux besoins des services de la cantine et de la garderie périscolaire.

Il est proposé de renouveler ce poste à compter du 13 septembre 2012, pour une durée de 6 mois et pour un temps de travail hebdomadaire de 20 heures.

Accepté à l'unanimité.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

La commune a été sollicitée pour l'attribution de subventions exceptionnelles.

Le Comité des Fêtes souhaite obtenir 55 € en compensation de frais imprévus occasionnés par la fête votive.

L'Office de Tourisme de Saint Paul Trois Châteaux souhaite obtenir 1000 € pour financer l'organisation de manifestations promouvant la truffe du Tricastin.

Accepté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS AU CLIGEET (COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRÈS DES GRANDS ÉQUIPEMENTS ÉNERGÉTIQUES DU TRICASTIN)

Le Département de la Drôme sollicite la commune afin qu'elle désigne de nouveaux représentants à la Commission Locale d'Information auprès des Grands Equipements Energétiques du Tricastin.

Sont désignés :

- titulaire : Jean-Marie MORENVAL
- suppléant : Hervé MEDINA

REMBOURSEMENT DE FRAIS

La commune a reçu deux chèques de remboursement de frais.

Le premier chèque provient de Groupama, assureur de la commune qui rembourse les frais suite aux dégâts de gel à l'école élémentaire pour un montant de 3 953 €

Le deuxième chèque, d'un montant de 48,20 €, provient de l'étude Messié-Féraud qui rembourse un trop perçu sur les frais notariés de l'achat des parcelles au GFA Dessis.

Accepté à l'unanimité.